

GESTION DU LOGEMENT SOCIAL

Annexe	Exp.	Sujet
Pratiques administratives suggérées	IN	
Sujet		Page
Mise en contexte		1

La Table de concertation sur les HLM publics est formée de représentants de la FLHLMQ, de l'ADOMHQ, de l'AOMHQ ainsi que de la SHQ (Chapitre B, Section 3, Sujet 1). Le mandat des membres de la Table de concertation se résume comme suit :

« Que les participants puissent mettre en commun leur expérience, s'informer mutuellement de leur réalité, sensibiliser les autres membres à leurs préoccupations, les consulter, soumettre des propositions, rechercher ensemble les solutions les plus pertinentes et ce, pour l'ensemble du logement à loyer modique géré par les OMH dans une double perspective de service à la clientèle et de saine gestion. Les travaux de suivi de la directive sur la participation des locataires font partie intégrante des objectifs de la Table de concertation sur les HLM publics ».

Les pratiques administratives représentent l'un des volets du plan d'action de la Table de concertation sur les HLM publics. Les membres de la Table visent à élaborer des pratiques administratives dans le but de les faire connaître par la suite à l'ensemble du réseau des offices d'habitation.

Précisons qu'il ne s'agit pas de directives mais bien d'éléments suggérés à partir des interventions les plus efficaces identifiées et transmises au réseau afin de faciliter le travail des offices qui souhaitent élaborer des pratiques semblables ou modifier celles déjà existantes.